



RRS

régime
de retraite
simplifié

Un régime sur mesure pour les PME!

Une stratégie gagnante pour attirer la main-d'œuvre... et la conserver!

Simple

Vous percevez les cotisations et les transmettez à l'établissement financier qui administre votre régime.

Économique

- Vos cotisations n'entraînent pas de taxes salariales.
- Les cotisations et les frais d'administration sont déductibles d'impôt.

Flexible

Vous décidez :

- à quelles catégories de vos employés vous l'offrez;
- du taux de votre cotisation patronale;
- si les participants versent ou non une cotisation salariale et si celle-ci est immobilisée ou non;
- si vous versez une cotisation supplémentaire.

Verser des cotisations supplémentaires,
un excellent moyen de
récompenser la productivité!

Offrez-leur un RRS!

60 % des employés qui n'ont pas de régime de retraite préféreraient en avoir un plutôt que de recevoir une augmentation de salaire.



Des avantages pour vos employés

Accumuler des sommes pour la retraite

- Vous devez y cotiser et ces cotisations leur appartiennent dès leur versement.
- Leurs cotisations sont déductibles d'impôt.
- Sauf exceptions, les sommes accumulées sont insaisissables.

Participer à la gestion de leur épargne-retraite

Les employés peuvent :

- répartir les sommes portées à leurs comptes parmi les placements offerts;
- verser des sommes additionnelles non immobilisées (cotisations volontaires);
- participer à un RAP ou un REEP* en utilisant les sommes du compte non immobilisé.

* Régime d'accession à la propriété et Régime d'encouragement à l'éducation permanente

Et plus encore...

- Vos cotisations ne serviront qu'à produire un revenu de retraite.
- Le propriétaire et ses proches peuvent participer s'ils sont des employés salariés de l'entreprise.
- Le RRS peut vous aider à attirer et à retenir la main-d'œuvre.

Adressez-vous à un établissement financier qui l'offre ou à un représentant ou un conseiller autorisé à offrir des rentes collectives.

www.rrq.gouv.qc.ca/rrs

Régie des rentes
Québec 